

# FICHE ACTION 9

## Définir le cadre d'une étude sociologique sur l'impact des réalisations du précédent schéma en termes d'accueil et d'habitat

### Constat général

Dans le cadre du Schéma précédent, l'action publique en matière d'accueil et d'habitat a pu influencer l'appropriation des réalisations, les modes d'habiter, les rapports au voyage... Il apparaît nécessaire de mesurer les impacts des actions conduites, de manière transversale, en termes de citoyenneté, d'insertion, d'intégration ou d'inclusion, de scolarisation, de santé, de vie familiale et sociale, de parentalité, etc. Les réponses apportées favorisent-elles l'accès aux droits - au droit commun - ou stigmatisent-elles un peu plus et/ou autrement ces populations ? Au travers des réponses apportées, les Gens du Voyage sont-ils respectés dans leurs différences, leur identité, leurs choix culturels, leurs histoires ? Peuvent-ils exercer un libre arbitre vis-à-vis des choix qui leurs sont offerts ?

### Objectifs généraux

- Mesurer l'impact des actions conduites en matière d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage et rechercher des indicateurs fiables permettant d'objectiver les analyses.
- Identifier les partenariats et rechercher des modalités de financement de cette étude.

### Objectifs opérationnels

- Constituer un groupe de travail pour définir le cadre d'un appel à projet d'une étude sociologique.
- Lancer une consultation auprès d'organismes habilités et compétents en sciences sociales en dehors du département du Puy-de-Dôme.
- Constituer un comité scientifique garant de la démarche

Modalités de mise en œuvre	- Recherche de personnes ressources en matière d'étude sociologique ; - Constitution du groupe de travail et organisation des réunions - Elaboration d'un projet de cadrage ; - Lancement d'un appel à projet.
Pilote	AGSGV63
Partenariat	Gens du Voyage – Collectivités – Services de l'Etat – Conseil général – Bailleurs sociaux – Services sociaux spécialisés – Associations – Education Nationale...
Destinataires	Tous les acteurs du schéma
Calendrier- Durée de l'action	Dans la 1 <sup>ère</sup> année suivant adoption du schéma pour la 1 <sup>ère</sup> phase de cadrage - Durée de l'étude à définir